



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 089-200042356-20260219-01_2026-DE

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Trajectoire budgétaire 2024 - 2029

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF « SPANC »



HORIZONS & PERSPECTIVES

5 rue du Four 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1.	CONTEXTE.....	3
1.1	CADRE JURIDIQUE.....	3
1.2	LA COLLECTIVITE.....	3
1.3	CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT.....	3
PARTIE 2.	LES RESULTATS 2021 - 2025.....	4
2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
2.1.1	<i>Exécution générale.....</i>	4
2.1.2	<i>Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB.....</i>	5
2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	5
2.2.1	<i>Exécution générale.....</i>	5
PARTIE 3.	LES EVOLUTIONS A VENIR DU BUDGET SPANC.....	6
PARTIE 4.	LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE.....	6
PARTIE 5.	L'ETAT DES EFFECTIFS.....	6
PARTIE 6.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT.....	6

PARTIE 1. CONTEXTE

1.1 Cadre juridique

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026 constitue le document support du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) préalable à l'examen du budget primitif 2026 du budget annexe "Eau potable".

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat est concerné par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au DOB, dès lors qu'il comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le ROB est présenté par le Président au Comité Syndical dans les dix semaines précédant l'examen du budget. Le ROB porte sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

Le Syndicat représentant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le ROB intègre également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, incluant notamment les éléments relatifs aux dépenses de personnel, aux rémunérations, aux avantages en nature et au temps de travail.

Le ROB fait l'objet :

- D'une transmission au représentant de l'État ;
- D'une publication ;
- Et d'un débat au sein de l'organe délibérant, acté par une délibération spécifique.

Enfin, en application de la loi de programmation des finances publiques 2023–2027, le Syndicat présente, à l'occasion du DOB, son objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, distinctement pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes.

1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif. A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- 40 communes sont gérées en régie directe, dont 21 communes gérées avec l'appui d'un accord-cadre de prestation de service
- 8 communes sont gérées au travers de contrats de délégation de service public (Ville de Tonnerre + ex SIAEP de Châtel Gérard).

1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec quatre budgets : un budget d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M57.

PARTIE 2. LES RESULTATS 2021-2025

L'analyse est réalisée sur **cinq exercices glissants (2021-2025)** ; à chaque nouveau rapport, l'année la plus ancienne est remplacée par le dernier exercice clos.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Sur cinq exercices, les **dépenses réelles de fonctionnement** passent de 21 k€ à 16 k€, soit une baisse de **25%**. Les **recettes réelles de fonctionnement** sont stables sur la même période à 16 k€, après un pic à 25 k€ en 2023.

Le **résultat annuel de fonctionnement** est redevenu positif à partir de 2023 et reste très proche de 1 000 € en 2024/2025, ce qui permet de faire remonter le **résultat cumulé** à – 7 505 € en fin de période.

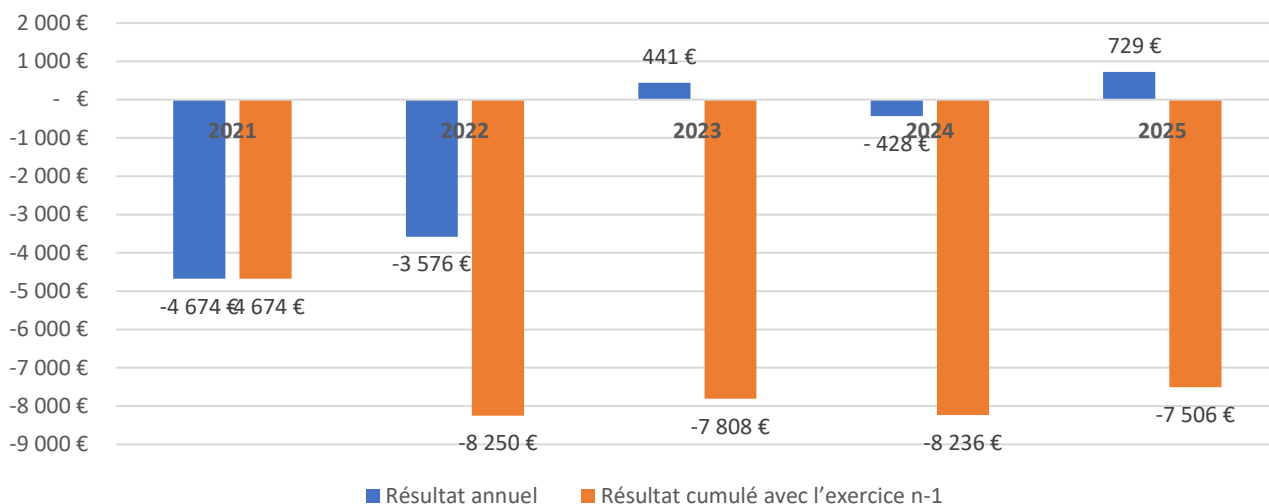
Section de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	21 134 €	20 741 €	24 784 €	17 947 €	15 931 €
Dépenses d'ordre	0 €	75 €	75 €	0 €	0 €
Déficit antérieur du budget N-1		4 674 €	8 250 €	7 808 €	8 235 €
Total des dépenses de fonctionnement	21 134 €	25 490 €	33 108 €	25 756 €	24 166 €
Recettes réelles	16 460 €	17 240 €	25 300 €	17 520 €	16 660 €
Recettes d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Excédent du budget N-1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de fonctionnement	16 460 €	17 240 €	25 300 €	17 520 €	16 660 €
Résultat annuel	-4 674 €	- 3 576 €	441 €	- 427 €	729 €
Résultat cumulé avec l'exercice n-1	-4 674 €	- 8 250 €	- 7 808 €	- 8 235 €	- 7506 €
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	-4 674 €	-3 501 €	516 €	- 427 €	729 €
Epargne nette	-4 674 €	- 3 501 €	516 €	- 427 €	729 €

Pour mémoire :

- L'**épargne brute** correspond aux recettes réelles de fonctionnement diminuées des dépenses réelles (y compris les intérêts de la dette), elle constitue la ressource interne pour financer les investissements de l'exercice ;
- L'**épargne nette** est obtenue après prise en compte des remboursements en capitaux des emprunts.
- Le **résultat annuel** est la différence entre l'épargne brute et le solde des amortissements (recettes – dépenses).

Le graphique ci-dessous retranscrit cette amélioration :

Evolution des résultats et de l'excédent global de fonctionnement



2.1.2 Comparaison de l'exécution par rapport au prévisionnel fixé lors du précédent DOB

Les chiffrages du « prévisionnel ROB » correspondent aux éléments budgétaires communiqués lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024. Les dépenses courantes comprennent les charges générales (011), les charges de personnel (012), les dépenses financières (66) ... A noter, les recettes de vente d'eau correspondent aux produits des factures de redevances payées par les abonnés.

	Prévisionnel	Réalisé
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles de fonctionnement	34 117 €	15 931 €
Dépenses d'ordre		- €
Déficit antérieur du budget N-1	8 235 €	8 235 €
Total des dépenses de fonctionnement	42 352 €	24 166 €
Recettes réelles	42 352 €	16 660 €
Recettes d'ordre		- €
Excédent du budget N-1		- €
Total des recettes de fonctionnement	42 352 €	16 660 €
Résultat annuel	8 235 €	729 €
Résultat cumulé avec l'exercice n-1	- €	- 7 506 €
Epargne brute (capacité d'autofinancement)	8 235 €	729 €
Epargne nette	8 235 €	729 €

Conclusion :

- L'exécution des dépenses de fonctionnement est nettement moins élevée que le prévisionnel fixé lors du ROB 2025, de même que les recettes.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Les dépenses réelles d'investissement sont nulles pour le service d'assainissement collectif.

Section d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses d'ordre					
Déficit budget N-1	0 €	150 €	75 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'investissement	150 €	150 €	75 €	0 €	0 €

Recettes réelles	0 €	0 €			
Recettes d'ordre		75 €	75 €		
Excédent budget N-1					
Total des recettes d'investissement	0 €	75 €	75 €	0 €	0 €
Résultat annuel	-150 €	75 €	75 €	0 €	0 €
Résultat cumulé avec l'exercice n-1	-150 €	- 75 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Besoin d'investissement (si -)	150 €	75 €	0 €	0 €	0 €
Excédent d'investissement (si +)					

PARTIE 3. LES EVOLUTIONS A VENIR DU BUDGET SPANC

Il n'est pas prévu d'évolutions significatives du budget SPANC dans les années à venir.

PARTIE 4. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE

Il n'y a pas d'endettement sur le budget SPANC.

PARTIE 5. L'ETAT DES EFFECTIFS

Le budget SPANC ne supporte pas d'effectifs. Il contribue toutefois au remboursement des frais de personnel supportées par le budget principal, pour une fraction toutefois minime.

PARTIE 6. LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de stratégie d'investissement particulière de prévue sur le budget SPANC.